

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissss.org  Facebook  Twitter



ÇA GRONDE À L'ANNÉE LONGUE!

C'est avec émotion que prend fin notre Mois de la Condition féminine. Encore une fois, vos militantes ont livré une programmation diversifiée et audacieuse qui a su faire résonner le thème 2024 : ÇA GRONDE!

Le clou du mois aura été notre super journée thématique féministe du 19 mars. En PM, l'équipe syndicale a reçu la formation Sentinelles, donnée par la Maison Simone-Monet-Chartrand, afin de nous sensibiliser aux situations de violence conjugale et nous aider à mieux repérer les signes et à savoir comment intervenir dans de telles situations. Votre syndicat tenait à prendre les devants pour contrer la remontée tragique des

violences contre les femmes. Nous invitons d'ailleurs l'employeur à fortement considérer de présenter cette formation à l'ensemble des gestionnaires du CISSS. Des vies pourraient ainsi être sauvées! [Rappelons que pendant ce temps, la ministre Duranceau bloque la construction de nouvelles maisons d'hébergement. Un scandale honteux!](#)

Enfin, nous avons tenu un super 5à7 sous le thème **FLAMMES SYNDICALES!** L'occasion d'échanger avec nos supers invité.es : Katia Lelièvre, 3^e vice-présidente de la CSN, Diane McNicoll, représentante des RI-RTF à la FSSS-CSN, et Moe Thibodeau, à la présidence du Syndicat du person-

nel de soutien du cégep de Sainte-Foy. Trois personnes militantes CSN au parcours étonnant, à la personnalité éclatante et au franc parler authentique! Une rencontre punchée et à cœurs ouverts! Un véritable coup de cœur pour toute l'équipe!

[L'avez manqué? Pas de panique! Cliquez ici pour revoir l'intégrale des échanges! Vraiment, ça vaut la peine et ça crinque le cœur!](#)

Tout ce programme n'aurait pu voir le jour sans l'engagement passionné de vos militantes à la Condition féminine, Hélène Melançon, Sonia Senez, Jennifer Camirand et Marie-Soleil Bélanger. Vous êtes de fières flammes de notre vie syndicale!

À présent, devant les défis, votre comité s'active pour s'assurer que ça gronde... à longueur d'année!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob et pilote du comité Condition féminine



ÇA GRONDE



NOS SUPER INVITÉ.ES !!!!!!!!!!!



KATIA LELIEVRE



DIANE MCNICOLL



MOE THIBODEAU

Invalidité-Retour progressif ou assignation temporaire et prise de férié

Saviez-vous qu'en retour progressif lors d'une invalidité, si vous êtes requis au travail que ce soit en régulier ou en assignation temporaire lors dudit férié, ce dernier doit être banqué et planifié à l'horaire tel que prévu à la convention collective? Si ce n'est pas le cas, contactez dans les plus brefs délais une agente SST-Défense.

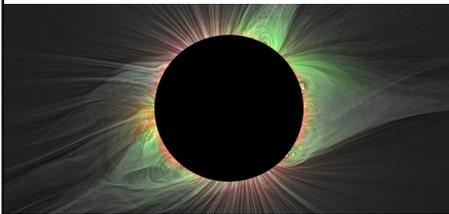
Si vous n'êtes pas au travail le jour du férié et qu'il s'agit d'une journée d'invalidité, le férié sera payé par l'assurance salaire à 100% le jour dudit férié et prévu à la base salariale CNESST pour un accident du travail. Aucun férié n'est banqué lorsque la personne est en invalidité.

Pour nous contacter au NORD
450 759-8222 postes 2009 ou 4616

Pour nous contacter au SUD
450 654-7229 poste 366113

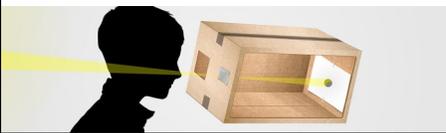
Votre équipe SST-Défense

ÉCLIPSE TOTALE OU PARTIELLE : 8 AVRIL



Dans un [communiqué sur l'éclipse solaire à venir \(à consulter en cliquant ici\)](#), la CNESST indique que Lanaudière sera dans la zone d'éclipse partielle. Bien que dans un cas comme dans l'autre, ce phénomène ne dure que quelques minutes, il faut néanmoins prendre des précautions si l'on veut observer le phénomène. **S'en passer vous expose à des lésions aux yeux et une perte de vision temporaire ou permanente.** Vous pouvez donc vous procurer des lunettes spécialement prévues à cet effet dans une lunetterie. Vous pouvez également fabriquer un dispositif qui permet de voir une projection indirecte de l'éclipse. [Cliquez ici pour sa fabrication!](#)

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



POSTULER

AFFICHAGE(S) DE POSTES À VENIR

↳ Catégorie 3 ↻
du 2 au 16 avril

SECTION
RAPPEL
EXPRESS
DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 21 juillet pour l'horaire du 8 septembre au 28 décembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 29 mars pour les périodes allant du 21 avril au 18 mai 2024.

Prochain férié à demander : Journée des Patriotes, 20 mai 2024 (F-12). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 26 avril.

Mars c'est pas des farces?

**BESOIN D'AIDE?
PENSE PAE!**

[Programme d'aide aux employés:](#)

1 855 612-2998

1^{er} AVRIL POISSON D'AVRIL!



JOYEUSE 31
PÂQUES MARS



31 MARS

BONNE JOURNÉE
DE LA VISIBILITÉ

TRANS!



LGBT



31 MARS AU
6 AVRIL

SEMAINE DES



ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS
SPÉCIALISÉS



AU CŒUR DU RÉSEAU



VRAIMENT PUBLIC

CAROLE DUPERRÉ candidate vice-présidente du secteur public

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer une grande nouvelle : Carole Duperré, notre chère rose en cheffe et ancienne v.-p. cat. 3 locale devenue représentante fédérale du personnel de bureau, technicien-nes et professionnel-les de l'administration, se lance dans un nouveau défi : elle se porte candidate à la vice-présidence du secteur public à l'exécutif de notre grande FSSS-CSN! Avec sa grande victoire sur l'équité salariale qu'on attendait depuis 13 ans, l'équipe lanaudoise lui apporte son soutien et sa totale confiance!

[Cliquez ici pour voir sa capsule de lancement de candidature!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



Carole Duperré
Candidate à la vice-présidence du secteur public FSSS-CSN

Violence et harcèlement au travail

EN FAIS-TU?

Certains des comportements que vous considérez comme anodins peuvent être choquants ou offensants pour vos collègues.

Il est important de porter attention aux réactions que vos gestes et vos paroles suscitent et, au besoin, de prendre les moyens pour corriger la situation.

Agis pour que ça cesse.

À QUOI SERVENT LES SYNDICATS?

Si vous vous êtes déjà posé cette question, cet article vise à vous donner des pistes de réflexion. En fin février, l'IRIS a publié [une note très complète et avec de nombreuses sources sur le sujet que vous pouvez consulter en cliquant ici](#).

IRIS



Les droits des personnes non syndiquées au Québec sont moins bien protégés, ce qui favorise les accidents de travail et les maladies

Au Québec, les travailleurs non syndiqués représentent 60% des salariés. Or, les droits de ces personnes sont moins bien protégés, ce qui favorise les accidents de travail et les maladies, [selon une nouvelle étude de](#)

l'IRIS.

En 2021, une loi devait obliger les employeurs qui emploient des non syndiqués à laisser ces derniers choisir des représentants en prévention de santé et sécurité au travail. Le hic, c'est que *le régime québécois de prévention comporte toujours d'importantes difficultés pour [les] travailleurs non syndiqués, dont les emplois souvent précaires les rendent particulièrement vulnérables*. Le régime, même réformé, ne prévoit pas l'accès à une ressource externe dont le rôle serait de les soutenir dans l'exercice de leur droit à la participation en prévention en SST. *Les recherches associent la présence syndicale à des effets positifs en santé et sécurité au travail, et l'absence de représentation syndicale à des effets défavorables*. **Comme quoi un syndicat, ça sert vos intérêts!**

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DU SECTEUR PUBLIC

Avec l'acceptation des ententes de principe le 20 février dernier, plusieurs travailleuses et travailleurs se questionnent sur la suite des choses. Dans une foire aux questions, notre

Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) répond à vos questionnements! [Cliquez ici pour y accéder](#).

Votre équipe Info-Mob

Du bon bord
Du bord du personnel de la santé et des services sociaux

FSSS CSN

LA PRIVATISATION N'EST PAS LA SOLUTION!

Cette semaine, pour vous parler du PL-15, nous avons choisi une approche un peu différente. Au lieu de vous parler d'un ou des sujets, de creuser et expliquer, nous avons opté pour une présentation un peu plus visuelle.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi 15 fait l'unanimité contre lui et que ses répercussions se feront sentir par l'ensemble des Québécois pendant plusieurs décennies.

Les syndicats, peu friands d'une énième réforme structurelle qui garroche toujours plus de privé sur les maux du monde, ne sont pas les seuls à décrier les objectifs moins avoués du PL-15. En effet, la privatisation accélérée du réseau de santé fait même des mécontents chez les médecins! Il en existe en effet au Québec qui réalisent les dangers d'une telle orientation. Il s'agit des quelque 500 médecins qui font parties du regroupement des Médecins Québécois pour le Régime Public : le MQRP.

Ils ont récemment déployé plusieurs vignettes sur les médias sociaux, qui ont été repris par notre FSSS. Vous remarquerez qu'il y a de grands points inscrits sur les vignettes, mais également des sources et des articles de journaux pour soutenir les faits allégués! Donc ceux d'entre vous qui souhaiteront faire un survol rapide pourront le faire et ceux qui auront plutôt envie de creuser le sujet et gratter pour en apprendre plus auront un vaste éventail de lectures possibles.

Justement, en parlant de cela, je vais commencer par vous faire part de la publication qui a inspiré cet article de PL-15 [en cliquant ici](#).

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



M

Q

R

P



SUITE
EN
PAGE

5



Listes d'attente grandissantes en chirurgie: La privatisation n'est pas la solution



Depuis la pandémie, notre gouvernement a accéléré un virage inquiétant vers la privatisation qui met en péril la pérennité de notre système public.

- Dans la première année de pandémie, 82 millions de dollars ont été donnés en contrats à des cliniques privées pour des chirurgies.
- En 2022, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal signait une entente de 28,5 millions de dollars sur 10 ans pour la location de 7 salles d'opération dans le quartier Angus.





... SUITE DE LA PAGE 4

Le problème?

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) COÛTENT PLUS CHER À NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.

✓ Depuis la pandémie, **les centres médicaux spécialisés (CMS)** qui effectuent des chirurgies d'un jour pour le réseau public ont renégocié leur entente avec les établissements de santé afin de faire une marge de profit de 15 % plutôt que 10 % comme auparavant.

✓ Dans la littérature, les données démontrent que **les coûts sont plus élevés dans le secteur privé et les PPP** que dans un système complètement public bien financé.



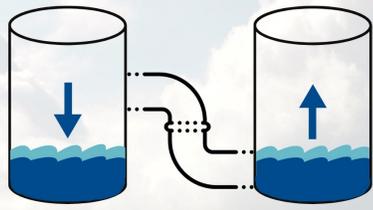
Crousseau, M. Les cliniques privées gonflent leur marge de profit avec la pandémie. <https://www.ladrive.com/actualites/nouvelles/186977/taux-plus-de-profits-pour-les-cliniques-privées>
Petrovic, M., Durrigan, M., Coffey, D., MacLennan, A., Maresel, J.A., on behalf of the Association, Radical Statistics Health Group, and the NHS Support Federation. What happens when the private sector starts hospital services for the NHS: three case studies under the private trust. BMJ 314-1266-71, 1997.
McKen, M., Edwards, N., & Atun, R. Public-private partnerships for hospitals. Bulletin of the World Health Organization, 84, 898-906, 2006.
Auerbach, L. Issues raised by public-private partnerships in Ontario's hospital sector. Ottawa: Canadian Health Coalition, 2002.



Le problème?

UN SYSTÈME PRIVÉ PARALLÈLE INCITE L'EXODE DU PERSONNEL VERS LE PRIVÉ ET DRAINE LES RESSOURCES LIMITÉES DU PUBLIC.

Les ressources humaines sont limitées et le bassin de travailleurs demeure le même. **Un système privé parallèle incite l'exode vers le privé**, car on peut y avoir un meilleur salaire ou horaire malgré la prise en charge de patients moins complexes.



Le problème?

LE PROBLÈME NE RELÈVE PAS DU MANQUE DE SALLES D'OPÉRATION, MAIS BIEN D'UN MANQUE DE PERSONNEL, DE LITS OU DE BUDGET.

EN 2017-2018, SEULEMENT 30% DES HÔPITAUX DU QUÉBEC AVAIENT ATTEINT LA CIBLE D'UTILISATION DU BLOC OPÉRATOIRE DE 85%.

DEPUIS LA PANDÉMIE, LE DÉLESTAGE N'A QU'AGGRAVÉ CE PROBLÈME.



[HTTPS://WWW.TVANOUVELLES.CA/2019/01/16/LES-SALLES-D-OPERATION-TOUJOURS-SOUS-UTILISEES](https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/16/LES-SALLES-D-OPERATION-TOUJOURS-SOUS-UTILISEES)



Le problème?

LE PRIVÉ PEUT RÉDUIRE LES TEMPS D'ATTENTE POUR CEUX QUI PEUVENT SE PERMETTRE DE PAYER, MAIS AUGMENTE FORT PROBABLEMENT LE TEMPS D'ATTENTE DANS SON ENSEMBLE.

Au Québec, ce modèle à deux vitesses a déjà démontré son manque d'efficacité pour réduire les listes d'attente.

Le jugement Chaoulli en 2005 a permis l'assurance duplicative pour les chirurgies de la hanche, du genou et des cataractes : **plus de 15 ans plus tard, les temps d'attente sont restés les mêmes ou se sont même allongés pour ceux qui n'avaient pas les moyens d'acheter une assurance privée.**



<https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/ariane-krol/201503/13/01-4852025-chaoulli-2.php>
<https://marp.qc.ca/2020/09/pour-la-suite-dun-systeme/>



SUITE EN PAGE 6...



... SUITE DE LA PAGE 5

Le problème?

LE PRIVÉ PEUT RÉDUIRE LES TEMPS D'ATTENTE POUR CEUX QUI PEUVENT SE PERMETTRE DE PAYER, MAIS AUGMENTE FORT PROBABLEMENT LE TEMPS D'ATTENTE DANS SON ENSEMBLE.

D'AUTRES EXEMPLES DANS LE MONDE NOUS DÉMONTRENT LA MÊME CHOSE:

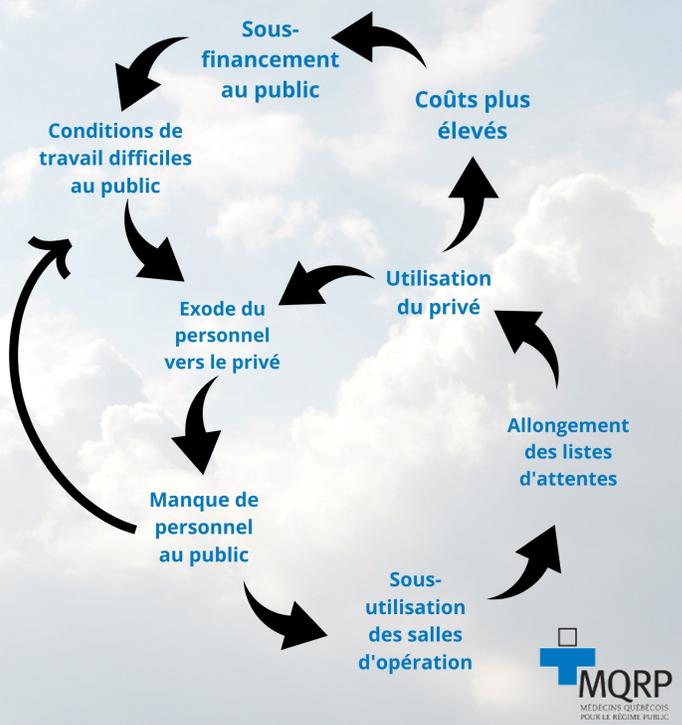
L'Australie a introduit un système privé parallèle en 1997. Depuis, les patients au public **ont attendu plus de 2 fois plus longtemps pour leur chirurgie** que les patients au privé. De plus, les patients australiens au public attendent en moyenne plus longtemps que les patients canadiens pour les mêmes opérations.



ARTICLE EN ANGLAIS



Le problème?



Les solutions

LE PROBLÈME DES LISTES D'ATTENTE POUR LES CHIRURGIES AU QUÉBEC EST CRIANT. NOUS PARTAGEONS LES INQUIÉTUDES DE LA POPULATION PAR RAPPORT À CELLES-CI ET SOMMES D'AVIS QUE NOUS DEVONS AGIR MAINTENANT.

TOUTEFOIS, LE PRIVÉ N'EST PAS LA SOLUTION VERS LAQUELLE NOUS DEVRIONS NOUS PENCHER.

Les solutions

EXIGER DES CIUSSS UNE PLEINE UTILISATION DES BLOCS OPÉRATOIRES PUBLICS AVANT D'AVOIR LE DROIT DE DÉLÉGUER AUX CMS. *

AU LIEU DE FINANCER LES MARGES DE PROFITS DES CMS (15%), UTILISER L'EXCÉDENT POUR OFFRIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL AU PERSONNEL.

AUGMENTER LA RÉTENTION DU PERSONNEL DANS LE RÉSEAU PUBLIC EN DEVENANT L'EMPLOYEUR DE CHOIX : ABOLITION DU TSO, HORAIRES DE TRAVAIL FLEXIBLES, GESTION DÉCENTRALISÉE, ETC.

